



VENDÉE

CONSEIL GÉNÉRAL

Direction des Ressources Humaines

ARRETE n° 2010 DRH 226

**portant liste d'aptitude au grade de contrôleur de travaux
au titre de la promotion interne 2010**

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU le décret n° 95-952 du 25 août 1995 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des contrôleurs territoriaux de travaux ;

VU l'avis de la Commission Administrative Paritaire réunie le 2 février 2010 ;

CONSIDERANT les conditions d'avancement exigées pour les fonctionnaires territoriaux ;

SUR la proposition du Directeur Général des Services Départementaux de la Vendée ;

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : Les fonctionnaires désignés ci-dessous sont inscrits **sur la liste d'aptitude au grade de contrôleur de travaux**, établie au choix, au titre de la promotion interne 2010 :

- **M. ANGIBAUD Philippe**, adjoint technique principal de 1^{ère} classe des établissements d'enseignement.
- **M. BONNIN Guy**, agent de maîtrise principal.

ARTICLE 2 : Conformément aux dispositions des articles R 421-1 à R 421-5 du code de justice administrative relatives aux délais de recours contentieux en matière administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes, 6, Allée de l'île Gloriette – 44041 NANTES Cédex 01, pendant un délai de deux mois à compter du jour de sa publication par voie d'affichage.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services Départementaux de la Vendée est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour ampliation
Le Directeur Adjoint des Ressources Humaines
Certifié exécutoire par le Président du
Conseil Général, compte tenu de la réception
à la Préfecture le
et de la publication le 5 FEV. 2010
Pour le Président,
Le Directeur Adjoint des Ressources Humaines
Jean GUILBAUD

Fait à LA ROCHE SUR YON, le - 5 FEV. 2010

Le Président du Conseil Général,

Pour le Président,
Le Directeur Général

Franck VINCENT

